

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE MODULE JEUNE

Dès l'enfance et l'adolescence, certains signaux doivent alerter : anxiété, repli sur soi, conduites à risque...

Comment mieux les repérer et agir au bon moment ?

*Parents, enseignants, éducateurs, professionnels de santé ou du social : chacun peut contribuer à soutenir les jeunes et à créer un environnement plus serein. **Les Premiers secours en santé mentale (PSSM)** apportent des outils concrets pour écouter, dialoguer et orienter.*

Découvrez des exemples d'initiatives, des témoignages et différentes actualités liées à la santé mentale des jeunes.



Connaissances généralistes sur les troubles psychiques les plus courants avec un focus sur le **développement de l'adolescent, les troubles du comportement alimentaire, les automutilations non-suicidaires et les troubles addictifs** « comportementaux » (dont cyberdépendance).
Acquisition d'une METHODE pour aider en cas de crise et hors crise.

• **Acquérir des connaissances de base** concernant les troubles de santé mentale

• **Mieux appréhender** les différents types de crises en santé mentale

• **Développer des compétences relationnelles** : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée

• **Adopter une posture sécurisante pour soi et pour l'autre**



**14 heures de formation
EN PRÉSENTIEL**

*2 jours consécutifs OU
2 jours non consécutifs OU
4 demi-journées*



Tarif individuel : 350€ TTC (possibilité de régler en 3 fois)

Tarif entreprise : 400 € TTC (prise en charge structure)

Tarif groupe : sur devis, minimum 8 participants

Manuel du Secouriste en Santé Mentale inclus



Tout public à partir de 18 ans

Salariés, bénévoles, étudiants, retraités...



Sensibles à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Un besoin spécifique d'aménagement, contactez-nous en amont de votre inscription.



Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation



Mode d'évaluation :

QCM initial et final

Remise d'une attestation de secouriste

Questionnaire de satisfaction



Fournir un soutien initial aux jeunes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale :

Des troubles de santé mentale émergents :

- Dépression
- Problèmes d'anxiété
- Troubles du comportement alimentaire
 - Psychose
- Problèmes liés à la dépendance

Crises en santé mentale :

- Pensées et comportements suicidaires
- Automutilations non suicidaires
 - Attaques de panique
 - Evénements traumatiques
 - Etats sévères de psychoses
- Effets sévères liés à l'utilisation de l'alcool et de substances toxiques
 - Comportements agressifs

Clôture de la formation (manuel du secouriste, certificat...)



Dates à déterminer

Minimum 8 Maximum 16 participants



PPSM France

*Etablissements Publics de la Santé Mentale
Associations, ARS, Promotion Santé, Unafam, EPSM*



Méthode participative

*Alternance entre théorie et pratique
Mises en situations, vidéos, témoignages
Travail en sous-groupe*



Formateurs accrédités PPSM France

*Remise du Manuel du secouriste
Certificat de Secouriste en Santé Mentale PPSM France
Inscription sur le plateforme PPSM France*

La formation aux Premiers secours en santé mentale (PPSM) est un programme dont les droits d'exploitation sont détenus par PPSM France, unique détenteur de la licence MHFA® International sur le territoire national. À ce titre, l'utilisation de la marque et le déploiement des contenus sont strictement encadrés par l'association. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site officiel : www.ppsmfrance.fr.



*Accrédité depuis septembre 2025 : 4 sessions de formation 40 candidats
Taux de satisfaction 100% en 2026*



*L'organisme de formation prend en compte les évolutions réglementaires actuelles et futures et respecte la réglementation :
De la circulaire DGEFP n° 2011/26 du 15 novembre 2011 relative aux droits et obligations des prestataires de formation,
Des dispositions actuellement en vigueur dans le Code du Travail,*

Du décret du 30 juin 2015 relatif à la mise en œuvre du contrôle qualité des actions de formation (et des 6 critères à respecter depuis le 1er janvier 2017).